



Cahier des charges de
l'équipement
conforme aux recommandations de
l'Inspection Pédagogique Régionale de
l'Académie de Dijon
de juin 2004

Equipements pédagogiques
des espaces polyvalents de Technologie

Scie circulaire
pour matières plastiques

La scie circulaire doit :

1. Être utilisable par un opérateur d'âge d'entrée au collège
2. Utiliser l'énergie électrique du réseau monophasé 220V / 50Hz
3. Disposer d'une lame de scie inaccessible, entièrement protégée dont la vitesse de rotation mini est de 15000t/Mn
4. Permettre la découpe de matières plastiques d'épaisseur 15 mm
5. Permettre une largeur de découpe de 600 mm
6. Disposer d'un système d'aspiration et de récupération des copeaux
7. Disposer d'une table de découpe avec une surface antidérapante
8. Disposer de butées mobiles avec réglette permettant un positionnement direct de la pièce à découper
9. Disposer d'un système de lubrification de la lame
10. Être conforme aux normes de sécurité en vigueur